

S E R M O N

. Q U A T O R Z I E M E .

Rom. 8: vers. 15. *Car vous n'avez point receu un Esprit de servitude, pour estre derechef en crainte, mais vous avez receu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions, Abba Pere.*

Nous lifons au Livre d'Esther ch. 4. v. 11. que c'estoit une des Loix des Rois de Perse, que quiconque se presentoit devant le throne du Roy, n'estant point appellé, estoit mis à mort, excepté celuy sur lequel le Roy tendoit sa verge d'or, de sorte que la Reine Esther, lors que le peuple des Juits fut vendu pour estre exterminé, n'osa se presenter au Roy pour luy faire sa requeste, sans se resoudre à la mort. Nous apprenons en l'Evangile que le throne de Dieu, du Roy des Roys, n'est point de si difficile accès à son peuple, à ceux qui appartiennent à son alliance. Ils peuvent se presenter à tous momens, la verge d'orde la grace salutaire,

taire, leur est toujours tendue, de sorte qu'ils y viennent, non avec tremblement, & avec crainte de la mort, mais avec assurance, selon que dit l'Apostre au 4. ch. des Hebr. v. 16. *Allons avec assurance au throne de grace, afin que nous obrienons misericorde, & que nous trouvions grace, pour estre aidez en temps opportun; & au 10. ch. de la mesme Epitre, Allons avec vrais cœur en pleine certitude de Foy.* Et cette liberté d'épandre nos cœurs avec assurance devant nostre Pere celeste, & de luy presenter nos requestes, est tellement octroyée, que c'est mesme un effet inseparable de nostre adoption, & que c'en est une marque très-certaine. Et c'est l'avantage que nous avons en la priere, de laquelle l'importance & l'usage est grand merveilleusement. Car la priere nous est comme une main, avec laquelle nous prenons & recevons les bénéfices de Dieu, selon que dit Jesus-Christ au 16. de St. Jean, *Demandez, & vous recevrez. En verité je vous dis, que toutes les choses que vous demanderez au Pere en mon nom, il vous les donnera.* C'est comme le vaisseau par lequel nous puisons dans la source inépuisable de grace & de bénédictions. La priere illumine nos entendemens, élevant nos yeux & nos cœurs à Dieu, qui est la vraye
&

& parfaite lumiere, ce qui semble avoir été représenté en Moÿse, lors que venant de parler à Dieu, il eut sa face resplendissante, comme David au Ps. 34. ayant dit qu'il a cherché le Seigneur, à sçavoir par la priere, & qu'il luy a répondu, ajoute, *L'a-t-on regardé, on en est illuminé.*

La priere nourrit la foy & l'esperance; car comme plus souvent vous parlez à quelcun, aussi vous approchez de luy avec plus d'assurance, de mesme plus souvent le fidele parle à Dieu par ses prieres, & plus s'accroist son esperance & sa foy.

La priere aussi est l'honneur du fidele; car si c'est de l'honneur de parler souvent à son Roy, & de communiquer avec luy familièrement, combien sera-t-il plus honorable d'estre souvent en discours avec la Majesté divine; car la priere n'est autre chose qu'un discours de l'ame fidele avec Dieu.

Mais il y a plus, c'est qu'elle est le sujet assure de nostre consolation, & que de la confiance que nous avons de crier au Seigneur, d'épandre nos soupirs devant luy, nous pouvons conclure que nous sommes ses enfans. C'est ce que nous apprenons au texte que nous avons leu: où l'Apôstre prend pour témoignage, & pour marque de nostre adoption, l'invo-

cation filiale. Nous vous dismes dernièrement en l'exposition du vers. précédent, que l'Apostre nous proposoit trois marques intérieures de l'Esprit de Dieu, & une quatrième extérieure. La I. des marques intérieures est la conduite par l'Esprit de Dieu: *Car, dit-il, tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu.*

La II. est l'invocation filiale, en ce que nous crions *Abba Pere.*

La III. le témoignage de l'Esprit, en ce que l'Esprit de Dieu rend témoignage à nostre Esprit que nous sommes enfans de Dieu.

La IV. marque & qui est extérieure, sont les afflictions en la communion de Christ, disant que *nous sommes enfans & héritiers de Dieu, & cohéritiers de Jesus-Christ, voire si nous souffrons avec luy, afin qu'aussi nous soyons glorifiez avec luy.* De ces marques nous exposames dernièrement la première, à sçavoir, la conduite par l'Esprit de Dieu, maintenant nous venons à la seconde, à sçavoir, à la liberté que nous avons de crier à luy, & de l'invoquer comme ses enfans, laquelle l'Apostre nous représente en ces mots, *Car vous n'avez point reçu un Esprit de servitude, pour estre derechef en crainte, mais vous avez re-*
çu

gen l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions *Abba Pere*. Où il se presente trois points principaux à exposer, I. l'Esprit d'adoption: II. son contraire: III. ses effets.

Quant au premier point, le mot d'Esprit en l'Escriture a plusieurs significations, ^{L.} Point. esquelles il n'est pas besoin de nous arrester. Ci-dessus nous avons veu qu'il est pris pour nos ames, l'Apostre disant, que *le corps meurt à cause du peché, mais que l'Esprit est vie à cause de la justice*, c'est à dire, que le corps mourant nos ames entrent en la vie éternelle. Nous avons veu aussi qu'il se prend pour Dieu mesme, à sçavoir, pour la troisième Personne de la sainte Trinité, l'Apostre ayant dit que *l'Esprit habite en nous, & que Dieu vivifiera nos corps mortels par son Esprit habitant en nous*, pour nous montrer que comme par le St. Esprit, nous sommes ressuscitez en une nouvelle vie, aussi au dernier jour par luy nos corps morts seront vivifiez, & qu'il est auteur autant de la seconde resurrection que de la premiere. Nous avons veu aussi que le mot d'Esprit se prend pour l'effect du St. Esprit, à sçavoir, pour le don de regeneration, l'Apostre ayant dit que *nous ne sommes point en la chair, mais en l'Esprit*, c'est à dire, en l'état de regeneration, ce qui est opposé à estre en

la chair, c'est à dire, n'estre point regeneré.

En ce verset nous voyons que ce mot se prend en bonne & en mauvaise part. En bonne part soit pour le St. Esprit mesme, soit pour ses effects en nous, l'Apostre disant que *nous avons reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba*, c'est à dire, *Pere*: en mauvaise part, pour une affection vicieuse, c'est à dire, une crainte servile, comme au 19. d'Esaië v. 14. & au ch. 29. v. 10. il est parlé d'un *Esprit de renversement*, & d'un *Esprit d'assoupissement*: de mesme ici St. Paul parle d'un *Esprit de servitude pour estre en crainte*, comme s'il vouloit dire, l'Esprit que vous avez reçu, n'est pas un Esprit d'esclaves, pour produire en vous une crainte servile, mais c'est un Esprit d'enfans pour produire en vous une liberté filiale. Ainsi l'Apostre dit Gal. 4. *Parce que vous estes enfans, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs, criant Abba, c'est à dire, Pere: Maintenant donc tu n'es plus serf, mais fils: que si tu es fils, tu es aussi héritier de Dieu par Christ.* Or pour mieux entendre pourquoi cet Esprit est appellé *Esprit d'adoption*, il faut considerer qu'il est ainsi nommé, ou comme la cause par laquelle Dieu nous fait ses enfans, ou comme arthe de nostre
adop-

sur le chap. VIII. des Rom. v. 15. 285

adoption. Comme cause, car il y a deux manieres d'estre enfant de quelcun, l'une est la naissance, & l'autre est l'adoption. Dieu nous fait ses enfans en ces deux manieres par son St. Esprit, par ce que c'est par le St. Esprit que Dieu nous unit à Jesus-Christ, en qui nous sommes adoptez, & qu'il nous regenere. Entre les hommes, l'adoption suppléoit le défaut de la generation, de sorte que celuy qui estoit adopté de quelcun, n'estoit pas né de luy: mais Dieu pour montrer d'autant plus sa grace envers nous, a voulu que nous fussions ses enfans par deux titres, ajoutant à nostre adoption une generation; car il n'est pas dit seulement que nous sommes adoptez, mais aussi que nous sommes nez de Dieu, selon qu'il est dit Eph. chap. 1. que *Dieu nous a élus pour nous adapter à soy, & St. Jean 1. 13. que ceux qui ont creu en Jesus-Christ ne sont point nez de sang, ni de la volonteé de la chair, ni de la volonteé de l'homme, mais qu'ils sont nez de Dieu.*

L'adoption se fait par la communion que nous avons avec Jesus-Christ, le propre Fils de Dieu, par le lien du St. Esprit; & la generation, par la regeneration & le renouvellement du St. Esprit. Je dis l'adoption, par la communion que nous avons avec Jesus-Christ; car par cet-

te communion estans conjoints à Jesus-Christ, tellement que nous ne sommes qu'un corps, & comme un seul homme, nous entrons en la communion de sa justice, & de son titre de Fils, afin que comme nous sommes reputez justes en luy, aussi nous soyons reputez enfans de Dieu en luy, parce que nous sommes ses membres. Au moment que le St. Esprit nous conjoint à Jesus-Christ, Dieu nous tient pour ses enfans. La generation vient après, car estans unis à Jesus-Christ, Dieu forme en nous son image, c'est à dire, qu'il illumine nos entendemens, sanctifie nos volontez, purifie nos affections, & par la communion de ces qualitez qui ont du rapport à son essence divine, il nous engendre à son image, & à sa semblance, qui est ce nouvel homme duquel l'Apostre dit Eph. 4. *Soyez renouvellez en l'Esprit de vostre entendement, & soyez revestus du nouvel homme, créé selon Dieu en justice & vraie sainteté*; & au 3. de l'Épître aux Coloss. *Revestez le nouvel homme lequel se renouvelle en connoissance, selon l'image de celuy qui l'a créé, & c'est pourquoy St. Pierre dit en sa 2. Ep. ch. 1. que nous sommes rendus participans de la nature divine.*

Or ceci nous fait voir quel bénéfice c'est d'avoir receu l'Esprit d'adoption, cet Esprit

prit par lequel nous obtenons la communion au Fils de Dieu, & la regeneration: Car par luy vous estes faits enfans du Souverain, & fils du Pere des lumieres. C'est non un titre vain, comme font ceux du siecle en une nature mortelle, mais un titre permanent, & une nature divine & immortelle. Tu reçois non un héritage perissable, comme ceux de la terre, mais éternel en qualité d'héritier de Dieu, & de cohériter de Jesus-Christ.

Mais cet Esprit n'est pas appelé Esprit d'adoption seulement, parce qu'il en est la cause, mais aussi parce qu'il en est le sceau & l'arrhe, selon que dit l'Apostre Ephes. 1. *Ayant creu en l'Evangile de vostre salut, vous avez été scellez du St. Esprit de la promesse, lequel est l'arrhe de nostre héritage, jusques à la redemption de la possession acquise, à la louange de sa gloire; & au* chap. 4. *Ne contristez point le St. Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellez, pour le jour de la redemption: 2. Cor. 1. 21. Celui qui nous confirme avec vous en Christ, & qui nous a oincts c'est Dieu, lequel aussi nous a scellez, & nous a donné les arrhes de l'Esprit en nos cœurs: Et Apocalyp. 2. 17. cet Esprit d'adoption est signifié par le caillou blanc. Jadis les Juges en leurs suffrages se servoient de petits cailloux,*

X 4

dont

dont le blanc signifioit absolution, comme le noir condamnation, Jesus-Christ dit donc, *A celuy qui vaincra, je luy donnerai un caillon blanc, & au caillon un nouveau nom écrit, lequel nul ne connoist sinon celuy qui le reçoit.* Or ce nouveau nom c'est celuy d'enfans de Dieu, lequel est reconnu par ceux qui l'ont receu, selon que l'Apollre dira ci-après; que cet Esprit lequel a esté envoyé en nos cœurs, rend témoignage à nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu.

Plusieurs sont demeurez longtemps, & mesme toute leur vie, sans sçavoir de qui ils estoient nez, mais le fidele connoist sa parenté, & porte en soy le seau de celuy dont il est né. Il sçait au milieu de ses adversitez, qu'il a Dieu pour pere, & Jesus-Christ pour frere. Il n'est pas comme les enfans de Jacob, qui ne reconnoissent point Joseph leur frere, mais craignoient en eux-mesmes, & estoient effrayez devant luy comme étrangers. Car Jesus-Christ fait envers nous au commencement de nostre conversion, ce que Joseph fit à ses freres, après les avoir effrayez & travaillez longtemps. Il se donna à connoistre à eux, *Je suis, leur dit-il, Joseph vostre frere, que vous avez vendu, pour estre mené en Egypte.* Ne soyez point
en

en peine, ni marris en vous-mesmes. Ain-
si les fideles sont bien, avant qu'avoir creu,
travaillez & effrayez de la colere & du ju-
gement de Dieu, mais au mesme moment
qu'ils sont faits enfans de Dieu par la toy,
Jesus-Christ fait cesser leurs frayeurs, &
comme ne se pouvant plus retenir, leur
dit, je suis vostre frere qui ai été vendu
pour vos pechez, mais ne craignez point,
car vostre paix est faite; & comme après
que Joseph se fut donné à connoistre, il
est dit que ses freres parlerent avec luy:
aussi de nostre adoption naist un discours
mutuel de l'ame avec Dieu, nous parlons
avec Jesus-Christ & avec Dieu; & luy di-
sons *Abba Pere*. Car encore que les vrais
pleurs soient seulement, lors que les pe-
cheurs ont senti, & reconnu l'amour de
leur Dieu, gémissans en eux-mesmes, d'a-
voir par leurs pechez offensé celuy-mesme,
lequel a mis sa vie pour eux, & d'avoir
cauté les souffrances à celuy qui les a
tant-aimés, comme sans doute les freres
de Joseph pleurerent, après la reconnoi-
sance de leur frere Joseph, se represen-
tant leur peché & les bienfaits, néant-
moins Dieu essuie ces larmes, & produit
en nous une joie inénarrable, & une paix
qui surmonte toute connoissance, Phil. 4.
Alors le fidele voit les Cieux ouverts par
les

les yeux de la foy, comme Jacob, qui allant en Padam-Aram, voit en dormant les Cieux ouverts, & les Anges montans & descendans, & Dieu parlant avec luy; & c'est ce que nous voyons au 2. d'Osée, où Dieu dit, qu'il dira à Lohammi, à celuy qui n'estoit point son peuple, tu es mon peuple; & que Lohammi répondra, tu es mon Dieu: comme s'il vouloit dire, je parlerai au dedans du fidele par mon Esprit, je l'asseurerai de ma grace, & de mon amour, & luy aussi reciproquement élèvera son cœur à moy, pour m'appeller son pere & son Dieu. Pour nous apprendre que la conscience arrosée du sang du Fils de Dieu, n'accuse & ne condamne plus, mais nous console & assure; car elle a par le moyen de l'Esprit, qui nous est donné, l'arrhe de sa délivrance, l'Esprit d'adoption. Or tout ceci nous montre combien nous doit estre précieux cet Esprit, afin que nous ne le contristions point, par une vie déréglée. Car offensons-nous un hoste si utile & si excellent, qui habitant dedans nous, nous fait enfans de Dieu, & apaise nos consciences, estant le sceau & l'arrhe de nostre adoption?

Mais si vous voulez sçavoir si vous avez receu cet Esprit, regardez si vous en avez les fruits, qui sont charité, joie, paix,

pa-

patience, b nignit . Car aurois-tu receu l'Esprit d'adoption, toy qui es plein d'affections immondes? Ce sceau a-t-il imprim  dedans toy son image, veu qu'en ta vie il ne paroist que l'image du monde? As-tu l'Esprit d'enfant, toy qui ne vis que comme serf de pech , & comme esclave de tes passions? Ne vous abusez point, vous n'avez point l'Esprit d'adoption, si vous n'estes les imitateurs de Dieu comme les chers enfans, & si vous ne montrez la nature de ce Pere celeste, par vostre sanctification, taschans d'estre saints comme il est saint.

Quant au contraire de l'Esprit d'adoption, duquel l'Apostre nous parle, c'est un Esprit de frayeur & de crainte servile. ^{II.} Car vous n'avez point, dit l'Apostre, ^{Point:} receu un Esprit de servitude, pour estre dorechef en crainte. Comme l'Esprit d'adoption provient de l'Evangile, o  nous est present  la grace & la misericorde de Dieu, cet Esprit de servitude est le propre effect de la Loy, laquelle manifestant   l'homme son pech , & la col re  pouvantable de Dieu, le fait trembler tous l'appr hension des mal dictions. S. Paul Gal. 4.22. comparant les deux alliances,   s avoir, la Loy & l'Evangile, aux deux montagnes, l'une de Sinai, & l'autre de Sion,

qu de Jerusalem, & aux deux femmes d'Abraham, Sara & Agar, dit que de ces deux alliances, celle qui est au mont de Sina, a engendré à servitude, qui est Agar, mais que la Jerusalem est franche, laquelle est mere de nous tous, parce que nous sommes enfans de la promesse comme Isaac. Or cette promesse e'est la promesse de grace. Car comme l'homme a peché, & est destitué naturellement de la gloire de Dieu; la Loy qui demande de luy une obéissance exacte à tous ses commandemens, & prononce malediction contre celuy qui n'est point permanent en toutes les choses qu'elle prescrit, ne peut que le condamner, & le réduit à la condition d'un esclave, qui après son forfait n'attend que sa peine & son supplice. C'est pourquoy lors que Dieu publia la Loy, la montagne en laquelle il la publia trembloit toute, il y avoit éclairs, tonnerre, feu brulant, obscurité, tourbillon & tempeste. Pour nous montrer que l'homme par le peché ne pouvoit que trembler sous la Loy, tant s'en falust qu'il pult estre justifié par elle: mais qu'il falloit qu'il recourust à une autre alliance, à sçavoir, à l'alliance de grace, où Dieu manifeste sa misericorde & son amour, où il presente aux pecheurs remission de leurs pechez.

chez, & la justice de son Fils bien-aimé, car en cette alliance, il justifie le méchant, & luy impute la justice sans les œuvres. Rom. 4. Il fait ses enfans ceux qui n'estoient qu'enfans d'ire, & envoie l'Esprit d'adoption à ceux qui n'avoient qu'un Esprit de frayeur & de crainte servile. C'est pourquoy l'Apostre dit aux fideles au 12. des Hebr. *Vous n'estes point venus à une montagne qui se puisse toucher à la main, ni au feu brulans, ni au tourbillon, ni à l'obscurité, & à la tempeste, ni au retentissement de la trompette, ni à la voix des paroles, laquelle ceux qui l'oyoient requierent, que la parole ne leur fust plus longuement adressée, & Moïse mesme tant estoit terrible ce qui apparoissoit dit, je suis épouvanté & en tremble tout. Mais vous estes venus à la montagne de Sion, & à la cité du Dieu vivans, & à la Jerusalem celeste, & aux milliers d'Anges, & à l'assemblée & Eglise des premiers noz qui sont écrits es Cieux, & à Dieu qui est Juge de tous, & aux Esprits des justes sanctifiez, & à Jesus Médiateur de la nouvelle alliance, & au sang de l'aspersion, prononçant de meilleures choses que celuy d'Abel. Or l'Apostre dit, que vous n'avons point receu un Esprit de servitude pour estre derechef en crainte. Il use de ce mot derechef, pour faire une double op-*

position: l'une de l'état du fidele en sa regeneration à son état avant la regeneration: l'autre de l'Eglise du Nouveau Testament à celle du Vieux. Avant la regeneration l'homme venant à connoître son peché, n'en peut qu'appréhender la peine, n'en ayant point embrassé la remission par la foy en Jesus-Christ. Non pas que nous veuillions dire, que ce soit la condition de tous les non regenez, ou en tout temps, mais c'est lors seulement que Dieu reveille leur conscience, pour les citer devant son jugement. Car alors ils sont saisis de frayeur, comme ceux de l'Apocalypse, 6. 16. qui disent aux montagnes & aux rochers, *Tombez sur vous & nous cachez arriere de l'ire de celuy qui est assis sur le throne, & de l'Agneau.* Car autrement la plupart vivent avec une assurance & sécurité profane, ayant la conscience endurcie sans aucun sentiment, & sans aucune appréhension du tribunal de Dieu. Condition qui continuant en l'homme, le precipite en Enfer dans son assoupissement, comme un homme qui se noye endormi, & est d'autant pire qu'il est éloigné de la grace, que ceux qui ont la frayeur, ou la crainte servile des jugemens de Dieu. Car celle-ci est comme un chemin au salut, & un degré de conversion,

lors

lors que Dieu la veut adresser par son Esprit. Et Dieu ordinairement n'amene l'homme à salut, que par une telle crainte & appréhension de ses jugemens. C'est pourquoy il faut que la prédication de la Loy precede la prédication de l'Evangile, afin que les menaces de la Loy disposent l'homme par crainte & frayeur à la recherche de la grace, & que la Loy soit un pédagogue à Christ. Comme vous voyez au 2. des Actes, que les Juifs étonnez par la prédication de St. Pierre, s'écrierent *Hommes freres, que ferons-nous?* & alors il leur propose leur reconciliation en Jesus-Christ. Ce sont ceux qui sont tels, que Jesus-Christ appelle à foy, quand il dit, *Venez à moy vous tous qui estes travaillez & chargez, & je vous soulagerai.* Mais néanmoins cette crainte servile ayant servi à introduire en l'homme une vraie repentance & conversion, ne doit plus demeurer dedans luy. Elle doit estre semblable à une éguille laquelle introduit le fil; ou la soie dans une étofe, mais elle passe & ne demeure pas en l'étofe. Car il faut que cette crainte servile, vicieuse en foy, sorte hors pour faire place à une meilleure; à sçavoir, à la crainte filiale, qui procedante d'amour, est propre aux vrais

vrais fideles, comme un effect necessaire de l'Esprit d'adoption.

L'autre opposition que l'Apostre marque, en disant *derechef*, est entre l'Eglise du Vieux & du Nouveau Testament. Non que les fideles du Vieux Testament n'eussent l'Esprit d'adoption; car ils ont été sanctifiez par l'Esprit de Dieu, & ont participé à Jesus-Christ, comme nous, ayans esté justifiez par la foy, ainsi que l'enseigne l'Apostre Hebr. 11. & ils appelloient Dieu leur pere, comme nous, au 63. d'Esaië; *Certes tu es nostre Pere, encore qu' Abraham ne nous reconnust point, & qu' Israël ne nous avouast point: Eternel c'est toy qui es nostre Pere.* Mais, c'est que l'Eglise du Vieux Testament, estant encore en son enfance, n'a pas eu pour le commun & général des fideles, n'a pas eu l'Esprit d'adoption en telle quantité & abondance, ni telle révélation de la grace que nous avons au Nouveau Testament: car ils ne voioient encore Jesus-Christ que de loin, sous des ombres & des figures, & estoient plus pressiez par la Loy, & ses malédictions leur estoient plus proposées: ainsi en comparaison du Nouveau Testament, & de la liberté, ils estoient retenus en quelque façon sous la servitude, & c'est ce que veut dire l'Apostre Galat. 4. *Je dis*, dit-il,

que

que tout le temps que l'héritier est enfant, il n'est différent en rien du serf, combien qu'il soit seigneur de tout : il est mis sous des tuteurs & des curateurs, jusques au temps déterminé par le pere. Nous aussi, dit-il, pareillement, lors que nous estions enfans, nous estions asservis sous les rudimens du monde, mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, fais de femme, & fait sujet à la Loy : afin qu'il rachetast ceux qui estoient sous la Loy, afin que nous recussions l'adoption des enfans.

Or ce passage est évident contre la doctrine de l'Eglise Romaine, qui tient que le fidele doit toujours estre en crainte de condamnation, toujours en doute de l'amour de Dieu & de son salut. Mais n'est-ce pas former une contradiction expresse aux paroles de l'Apostre? Et ne vaudroit-il pas autant qu'ils dissent, que nous avons reçu un Esprit de servitude, pour estre derechef en crainte, que l'Esprit d'adoption n'est pas si efficace qu'il nous fasse crier Abba Pere, & que le témoignage que l'Esprit de Dieu rend avec nos esprits que nous sommes enfans de Dieu, est un témoignage sujet à caution? Il faut remarquer qu'ici nos Adversaires ne peuvent apporter l'exception dont ils se servent souvent, que c'estoit une prérogative

tive particuliere de l'Apostre d'estre assure de son salut par une révélation speciale qui luy en avoit été faite : Car ici l'Apostre parle expressement aux fideles, *Vous avez, dit-il, receu, & après il parle en commun, par lequel nous crions Abba Pere.* Cette assurance du fidele nous est enseignée évidemment en plusieurs autres endroits. Rom. 5. 1. l'Apostre dit, *qu'estans justifiez par foy, nous avons paix envers Dieu par Jesus-Christ nostre Seigneur; puis après par luy, dit-il, nous avons été amenez par foy à cette grace en laquelle nous nous tenons fermes, & nous glorifions en l'esperance de la gloire de Dieu, montrant en ce mot de glorifier une vraie certitude; car c'est temerité de se glorifier sans une vraie certitude.* Aussi a-t-il dit, que l'esperance ne confond point, & que mesme nous nous glorifions es tribulations, comme assurez qu'elles ne peuvent nous priver de la dilection de Dieu, selon qu'il dit Rom. 8. *Qui est-ce qui nous separera de la dilection de Christ? Sera-ce oppression, ou angoisse, mais en toutes choses nous sommes plus que vainqueurs. Car je suis assure que ni mort, ni vie, ni Ange, ni principauté, ni puissance, ni chose presente, ni chose avenir, ni hautesse, ni profondeur, ni aucune creature, ne nous pourra separer de la dilection de Dieu, qu'il nous a montrée en*

Je

Jesus-Christ nostre Seigneur: Eph. 3. Nous avons, dit l'Apostre, hardiesse & accès en confiance par la foy que nous avons en Jesus-Christ: & au 4. des Hebr. Allons avec assurance au throne de grace. Et pourquoy le St. Esprit qui nous est donné, est-il appelé seu & arbre de nostre héritage, si ce n'est pour nous en assurer? Et mesmes puis que les promesses sont si exprefses, qu'il n'y a point de condamnation pour ceux qui sont en Jesus-Christ; que quiconque croit en Jesus-Christ ne perira point, mais aura la vie éternelle, & tu es en Jesus-Christ, tu crois en luy: si tu doutes de la promesse, tu revoques en doute la verité de Dieu, comme dit St. Jean en sa 1. Epit. ch. 5. Qui ne croit point à Dieu, il a fait Dieu menteur. Car il n'a point creu au témoignage que Dieu a donné de son propre Fils, & c'est ici, dit-il, le témoignage que Dieu nous a donné la vie éternelle, & cette vie est en son Fils. Et il ajoute, Je vous écris ces choses, à vous qui croyez au nom du Fils de Dieu, afin que vous sçachiez que vous avez la vie éternelle. Se peut-il rien dire de plus exprès pour montrer l'assurance du fidele, car il veut que tous ceux qui croient, sçachent qu'ils ont la vie éternelle. La replique que font nos Adversaires, que nous ne pouvons pas bien connoistre assurement si nous avons
la

la foy, est entierement vaine : car l'Apôstre montre le contraire 2. Cor. 13. disant, *Examinez vous vous mesmes si vous estes en la foy, éprouvez vous vous mesmes, à sçavoir, si Jesus-Christ est en vous : si ce n'est qu'en quelque sorte vous fussiez reprovez : montrant que les fideles reconnoissent leur foy.* Et puis que tout fidele dit expressément au Symbole, je croi la remission des pechez ; je croi la vie éternelle, n'est-ce pas une chose ridicule de dire que le fidele ne sçait s'il a la foy ? Et s'il a la foy, pour qui croit-il la remission des pechez, la resurrection de la chair & la vie éternelle, sinon pour foy ? Mais ils objectent ordinairement un passage du 9. de l'Ecclesiaste, que *l'homme ne sçait s'il est digne d'amour, ou de haine ; mais que toutes choses sont laissées incertaines pour l'avenir.* Je répons qu'il n'y a pas ainsi, mais voici comment il y a, *Les justes & les sages sont en la main de Dieu, & les hommes ne connoissent ni l'amour, ni la haine de tout ce qui est devant eux ;* Ce passage porte avec luy sa réponse ; car là, le sage parle des événemens extérieurs, de la prosperité, ou de l'adversité temporelle, lesquelles choses estans communes aux bons & aux mauvais, par elles l'homme ne peut asseurement connoistre ni l'a-

mour

mour, ni la haine de Dieu : aussi immédiatement après il ajoute, que c'est de ce qui est devant eux, qu'ils ne connoissent ni l'amour, ni la haine : car dit-il, tout pareillement avient à tous : un mesme accident est au juste & au mechant, & c'est dit-il, ce qu'il a trouvé de fascheux sous le soleil. Et une preuve manifeste qu'il ne parle que du jugement par les événemens extérieurs, & non du témoignage de la conscience, c'est que la conscience des mechans les accuse, & leur fait reconnoître qu'ils sont dignes de l'ire de Dieu. Ce passage donc ne fait rien contre nous ; car nous ne disons pas que ce soit par les choses extérieures, que le fidele s'affeure de l'amour de Dieu, mais par le témoignage intérieur de l'Esprit d'adoption, la dilection de Dieu estant répandue en nos cœurs ; & par la parole de Dieu, qui croit en Jesus-Christ ne perira pas, mais a la vie éternelle.

Ils nous objectent aussi le 20. des Prov. où il est dit, *Qui peut dire, j'ai purgé mon cœur, je suis net de mon péché?* le 9. du Livre de Job, où Job dit, *Si je me justifie, ma propre bouche me condamnera. Allègue-je que je suis entier? de mesme il me déclarera pervers* : ainsi, que Job estoit incertain de sa condition envers Dieu ; de mesme, que David

vid Ps. 19. montre cette incertitude, disant, *Qui est celuy qui connoist ses fautes commises par erreur? Purge moy des fautes cachées:* & que St. Paul 1. Cor. 4. dit, *je ne me sens en rien coupable, mais pour cela ne suis-je pas justifié. Ainsi celuy qui me juge c'est le Seigneur:* montrant qu'il n'osoit pas prononcer de l'état de sa conscience, & ne sçavoit pas s'il étoit justifié; & de ces passages ils concluent que l'homme doit estre incertain de son salut. Enfin ils nous mettent en avant les passages qui nous obligent à craindre.

Prov. 28. *Bien-heureux est l'homme qui se donne frayeux continuellement.*

Phil. 2. *Employez-vous à vostre propre salut avec crainte & tremblement.*

1. Cor. 12. *Que celuy qui est debout prenne garde qu'il ne tombe.*

Ces passages s'expliquent aisément, & ce par deux réponses générales, dont la première est, qu'autre chose est de parler de l'imperfection de nostre propre justice, par laquelle nous ne pouvons satisfaire à la Loy de Dieu; & autre chose est de parler de l'incertitude de nostre salut. En voici la raison, c'est que nostre salut n'est pas fondé sur la perfection de nostre propre justice; mais sur la miséricorde de Dieu en Jesus-Christ. C'est pourquoy les pas-

passages & les exemples de David, de Job, & de St. Paul, qui parlent de l'imperfection de la justice de l'homme, ne sont point à propos; car ce n'est pas sur nos merites, & sur nos justices que nous nous assurons, mais sur les compassions du Seigneur, sur la justice de Jesus-Christ: de nos justices nous disons avec Esaïe, *qu'elles sont comme le drap souillé*, & avec David, *Seigneur si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera?* Qu'encore que nous ne nous sentions en rien coupables, pour cela ne serons-nous point justifiez par nos œuvres, parce que Dieu qui y voit plus clair que nous, peut connoître des défauts en nous, que nous n'y appercevons point. Quant à la misericorde de Dieu en Jesus-Christ, c'est en quoy nous avons assurance, & sur quoy nous disons, *qu'il n'y a nulle condamnation contre nous; & qui est-ce qui intentera accusation contre les élus de Dieu? Dieu est celuy qui justifie. Qui est-ce qui condamnera? Christ est celuy qui est mort, & qui plus est resuscité, & qui intercede pour nous à la droite de Dieu.* Ainsi bien que nous ne puissions estre assurez de nostre salut, par nostre propre justice, qui est tout ce que veulent une partie des passages objectez, il ne s'enluit pas que nous devons estre

estre simplement & absolument, & à tous égards incertains de nostre salut. Quant aux autres passages qui nous obligent à la crainte, nous répondons, qu'il y a une bonne & une mauvaise crainte. La bonne crainte est une crainte de soin, & de sollicitude de faire nostre devoir, selon la volonté de Dieu. C'est la crainte filiale qui procède d'amour envers Dieu. La mauvaise crainte est une crainte de défiance, qui est la crainte servile, qui n'est pas la bonne crainte: & c'est de la bonne crainte que parlent les passages sus-alleguez. Car l'assurance que nous attribuons au fidele, n'est pas une assurance profane, qui le porte au mépris de Dieu & de sa parole, mais elle l'entretient en une humble & craintive reverence, & en un soin exact de se conformer à la volonté de Dieu, & de s'employer aux moyens de salut, & c'est ce que veut dire l'Apôstre Phil. 2. disant, *Employez-vous à vostre salut avec crainte & tremblement*; car Dieu veut arracher de nos cœurs une securité charnelle, comme il paroist de ce qu'il ajoûte, *Car c'est Dieu qui produit en vous la volonté & l'accomplissement selon son bon plaisir*. Comme s'il vouloit dire, puis que c'est Dieu qui produit en nous la volonté & l'accomplissement, ce n'est pas

pas

pas aux orgueilleux, aux profanes, & aux contempteurs de sa parole qu'il communique sa grace : ne soyez donc point tels, mais cheminez en crainte & tremblement devant luy. La raison de ce soin requis en nous, est que de nous-mesmes, nous sommes foibles, & à l'égard de nous-mesmes, devons continuellement prendre garde que nous ne tombions, encore que nous ne devions pas douter de la bienveillance de nostre Pere celeste, & que considerans les promesses infailibles de nostre Dieu, & l'intercession de Jesus Christ nous devons avoir assurance. Comme un enfant sur un cheval, sentant sa foiblesse, craint de tomber & s'en prend garde, mais sçachant que son pere le tient ferme par la main, il s'assure de ne tomber pas; ou comme un homme au dessus d'une haute tour, s'il pense qu'il est sujet au tournoyement de teste, & à la hauteur de la tour, il craint de tomber; mais s'il voit qu'il est environné d'un bon balustre, & de fortes barrières, il s'assure qu'il ne tombera point : ainsi le fidele jettant l'œil de son esprit sur sa foiblesse, & sur la grandeur des perils & des ennemis de son salut, il craint & se donne garde, & considerant la bonté & la fidelité des promesses de Dieu, & le merite & l'intercession de Jesus-Christ,

Y

il

il s'assure que, puis qu'il croit & espere en Dieu, il ne sera point confus, il ne perira jamais, mais qu'il aura la vie éternelle. Mais la foy exclut-elle toute incertitude du salut? & le fidele, après avoir receu l'Esprit d'adoption, n'est-il plus saisi de défiance? Je répons que selon que la foy est plus ou moins parfaite, elle a plus ou moins d'incertitude & de défiance; car les doutes sont les foiblesses & les maladies de la foy. Autre chose est la foy considérée en soy, & autre chose la foy considérée en un sujet imparfait. La foy en soy exclut toute défiance, & doute; mais en nous, parce que nostre regeneration n'est pas parfaite en ce monde, mais qu'il y a toujours en nous des restes du viel homme, & de la chair qui est le principe de défiance, la foy a toujours à combattre dedans nous, & à repousser la crainte défiant, & servile à laquelle les restes de nostre corruption nous induisent, tellement que ce que Jesus-Christ disoit à ses Apostres, nous regarde, *Gens de petite foy, pourquoy craignez-vous?* De sorte qu'il ne faut pas que le fidele s'étonne, s'il se trouve quelquefois agité & travaillé de doutes, car enfin la foy se relève de dessus le taix de la tentation, & console le fidele. L'Esprit d'adoption est quelquefois comme éteint

éteint dedans nous : mais enfin il prend force en nos cœurs, & il nous fait crier *Abba Pere*, il nous fait dire comme David au Ps. 51. *Seigneur rend nous la lieffe de ton salut, & que les os que tu as brisez se réjouisssent* : Seigneur, si tu es nostre Pere, fai luire ta face sur tes enfans, fai que ta paix soit en nos consciences, chasse de nous les doutes, écarte ces nuages qui nous empeschent de voir la lumiere de ta face, & qui empeschent le soleil de justice de rayonner en nos cœurs.

Or en cet effect de l'*Esprit d'adoption* ^{MT. Point.} que l'Apôstre nous represente, disant, que par luy nous crions *Abba Pere*, nous voyons brievement,

I. Le principe de nos prieres', à sçavoir, l'*Esprit d'adoption*, par lequel on crie à Dieu.

II. Leur maniere, nous crions.

III. Leur substance, contenue en ce mot de *Pere*,

IV. Leur object est aussi compris en ce mot de *Pere*, car c'est luy que nous invoquons.

V. Enfin le mot *Abba*.

I. Le principe de nos prieres c'est l'*Esprit de Dieu*, car c'est par luy que l'Apôstre dit, que nous crions à Dieu, conformément à ce qu'il dira ci-après, que l'*Esprit soulage de sa part nos foibleses*; que

nous ne sçavons point ce que nous devons prier, comme il appartient, mais que l'Esprit luy-mesme prie pour nous par des soupirs qui ne se peuvent exprimer. Pour nous apprendre que ce n'est pas nostre naturel, qui nous excite à la priere, ni nostre propre industrie qui nous en acquiert l'usage, mais que c'est l'Esprit de Dieu. Et pourtant l'Apostre Eph. 6: veut que nous prions en toute sorte de prieres, & de requeste en tout temps par l'Esprit. Et St. Jude, Bien-
IN
0110 aimez édifiez-vous vous-mesmes sur vostre vres-sainte foy, & priez par le St. Esprit. Et Zacharie 12. le St. Esprit est appelé Esprit de prieres; pour nous apprendre que la priere estant son oeuvre, & non pas un effect de nostre propre vertu & force, nous demandions à Dieu son Esprit pour le prier, comme David qui ayant demandé cet Esprit, ajousté, Seigneur ouvre mes lèvres, & ma bouche annoncera ta louange, & que nous nous éprouvions nous-mesmes, pour sçavoir si le St. Esprit est en nous. Veux-tu sçavoir, ô Fidele, si cet hoste divin s'est logé dans ton cœur? Voi si tu sens ton cœur échauffé du desir d'invoquer le Seigneur. Car comme aussi-tost que le soleil se leve sur la terre il l'échauffe de ses rayons; aussi l'étoile du matin estant levée dans nos cœurs, y excite une ardeur,

ardeur, ou y produit un feu, duquel les flammes sont nos prieres, qui montent jusques à Dieu.

D'où nous vient cette consolation, que puis que nos prieres sont des effets du St. Esprit, elles sont agréables à Dieu. Car rejetteroit-il les fruicts de son Esprit? & n'orroit-il point la voix de son Fils bien-aimé, duquel l'Esprit crie en nous, Rom. 8. *Celuy qui sonde les cœurs, connoist quelle est l'affection de l'Esprit: car il prie pour les saints selon Dieu?*

II. Quant à la maniere, ou condition de nos prieres, c'est leur ardeur & leur vehemence, car nous ne *disons* pas seulement *Abba Pere*, mais nous le *crions*: nous ne *parlons* pas seulement, mais nous *gemissons*, voire des gémissemens *inexprimables*; car nous crions non tant de bouche que de cœur, comme nous voyons au 14. de l'Exode, que comme le peuple d'Israël étoit entermé entre la Mer Rouge & le camp des Egyptiens, Dieu dit à Moÿse, *Pourquoy cries-tu vers moy?* Or si vous regardez le passage, Moÿse n'avoit prononcé de la bouche aucune priere: mais son cœur avoit crié à l'Eternel. Il gémissoit au dedans, pour la grandeur de l'angoisse à laquelle il étoit réduit. Aussi Anne mere de Samuel, parloit si bas, qu'Heli ne

l'entendoit point, mais néanmoins elle épandoit son ame devant l'Éternel, & le cri de son cœur monta jusques au sanctuaire celeste. Ce ne sont pas donc les prieres froides & lentes, qui sont les prieres de l'Esprit d'adoption, mais celles qui sont lancées vers le Ciel, & tirées du profond de nos cœurs. Ce sont des prieres que Dieu agrée, selon que dit St. Jacques, *que la priere du juste faite avec vehemence, est de grande efficace.*

Une seconde condition de la priere comprise au mot de *crier*, c'est l'assurance & la foy : Car ceux qui parlent avec crainte, parlent bas, mais crier c'est parler franchement & avec assurance, pour nous apprendre, qu'allans au throne de grace, nous n'y parlons point en crainte, mais à haute voix, selon que dit l'Apostre Hebr. 4. *Allons avec assurance au throne de grace.* Et Eph. 3. 12. *Nous avons hardiesse & accès en confiance, par la foy que nous avons en Jesus-Christ.* Et l'Apostre St. Jacques veut que demandans à Dieu, *nous demandions en foy ne doutans nullement.* Car nous nous presentons devant le throne de Dieu, par son Fils bien-aimé, nous comparoisons comme ses membres, en vertu de son sang, par lequel nos pechez, qui pourroient empêcher que la priere ne passast

fast, tout expiez, en sorte que Dieu n'en a plus souvenance. Et c'est ce qui fait que nous prions avec assurance, & non le merite & l'intercession des Saints; car comme nous ne pouvons prier Dieu pour nostre Pere, que par le Fils, aussi ne pouvons-nous crier *Abba Pere*, que par luy: & c'est pourquoy Jesus-Christ dit au 14. de St. Jean, *Je suis le chemin, la verité & la vie, nul ne vient au Pere sinon par moy.* Il y a un seul Dieu, & un seul Médiateur. Les enfans de Jacob disoient à leur pere, nous ne descendrons point en Egypte, si tu n'envoyes Benjamin nostre frere avec nous. Nous pouvons dire à nostre Pere celeste, que nous n'oserions nous presenter devant son throne, si nous n'avions Jesus-Christ nostre frere avec nous. Mais parce qu'il est avec nous & intercede pour nous, nous avons assurance. David s'asseuroit de ce que Jonathan fils du Roy & son intime amy, parleroit pour luy: & nous beaucoup plus, de ce que Jesus-Christ parle à son Pere pour nous. Saut lança sa halebarde contre Jonathan intercedant pour David: mais nous sçavons que l'intercession de nostre Jonathan est agréable à Dieu son Pere, & qu'il ne peut estre esconduit de luy. Aussi la consideration de celuy que nous invoquons forme

dedans nous une sainte assurance ; car un pere est plein d'affection envers ses enfans. Puis donc que nous invoquons Dieu comme pere, il faut que ce soit avec assurance de son amour & de sa promptitude à nous exaucer.

III. Aussi ce mot de *Pere*, montre la substance de nos prieres : car quand nous n'aurions autre chose à dire à Dieu, sinon, *O Dieu tu es nostre Pere*, nous dirions tout & comprendrions tout ce que nous pourrions demander. *Tu es nostre Pere*, & nous sommes en angoisse, soustien donc tes enfans. Qui délivreras-tu que ceux que tu as adoptez ; si nous sommes délaisséz à cause de nos pechez ? N'es-tu pas nostre Pere, ô Eternel, comme disoit l'Eglise ancienne en la captivité ? *O Dieu, Certes tu es nostre Pere, encore qu'Abraham ne nous reconnust point.* Le monde s'éleve contre nous, laisseras-tu tes enfans à l'abandon ? *Où est, disoit l'Eglise, ta jalousie, & ta force, & l'émotion bruyante de tes entrailles & de tes compassions ?* Nous avons peché, mais ô Eternel, tu es nostre Pere, & à qui pardonneras-tu qu'à tes enfans ? Envers qui-useras-tu de compassion qu'envers eux ? Tu détruis tes ennemis, mais non ceux que tu as adoptez en ton Fils bien-aimé. Ainsi en quel-
que

Esai.
63.

que état que se trouve le fidele, le seul cri d'*Abba Pere*, contient une oraison suffisante pour émouvoir Dieu à compassion. Est-il en disette? il dit, *Abba Pere*, comme s'il disoit, ô Eternel, tu es mon Pere, nourri donc ton enfant, tu nourris les oiteaux du Ciel, & combien plus ceux que tu as rendus participans de ta nature divine. Est-il en peril? c'est comme s'il disoit, Seigneur, aye le mesme soin de moy qu'un pere a de son enfant, que l'œil de ta compassion & de ta providence, ne m'abandonne point. Enfin estes-vous au lit de la mort, & vqus criez Pere, Pere? c'est comme si vous disiez, les Cieux sont nostre maison paternelle, recoi nous, ô nostre Pere en cette tienne maison. Tu es nostre Pere, donc tu agiras non comme Juge sévère contre les criminels, mais comme Pere avec tes entans. Puisque tu es nostre Pere, nous remettons nos Esprits entre tes mains.

IV. Ce mot de *Pere* nous montre aussi l'object de nos prieres, c'est à dire, qui est celuy que nous devons invoquer, à sçavoir, non les créatures, mais celuy seul qui est nostre Pere. A Dieu seul appartient cet honneur d'estre nostre Pere. C'est luy seul en qui nous croyons, en qui nous mettons nostre fiance, & par conséquent

Rom.
10. 14.

celuy seul qu'il faut prier; car *comment* invoqueront-ils celuy en qui ils n'ont point creu?

C'est luy qui voit nos cœurs, & par consequent qui doit estre invoqué seul, *car luy seul voit nos cœurs.* 1. Roys 8. & comme il est dit au 9. de l'Ecclesiaste, *Les morts ne savent rien, & n'ont aucune part à tout ce qui se fait sous le soleil.*

C'est luy seul qu'il nous est commandé de prier: quand vous prierez dites, *Notre Pere qui es es Cieux.*

Enfin puis que c'est ainsi qu'il faut prier, ceux qui prient les Saints trespassez, ne prient pas comme Jesus-Christ a commandé, & comme l'Esprit de Dieu enseigne à prier.

Car enfin toute bonne priere doit proceder de l'Esprit d'adoption: or l'Esprit d'adoption ne crie point autrement qu'*Abba Pere*: donc les prieres adressées aux Saints trespassez ne sont point de l'Esprit d'adoption, mais d'un esprit d'idolatrie & de superstition.

V. Enfin le mot *Abba* est de la langue Syriacque, qui estoit alors celle des Juifs, & il signifie *Pere*, comme l'interprete l'Apôstre *Abba Pere*, comme s'il disoit *Abba*, c'est à dire, *Pere*. Voici donc deux mots de mesme signification, mais en deux lan-

langues au texte de l'Apostre, le premier est Syriaque, & le second Grec. Le premier est de la langue des Juifs, & le second de la langue des Gentils. D'où nous apprenons qu'il n'y a plus maintenant de différence entre le Juif & le Grec, en matiere d'invoquer Dieu, mais que de toutes nations Dieu s'adopte des enfans, tellement qu'en toute langue, tribu & nation Dieu est invoqué pour Pere.

Concluons que si nous invoquons Dieu pour pere, il faut que nous vivions comme ses enfans, de peur qu'il ne nous fasse le reproche qu'il faisoit autrefois aux Juifs qui l'appelloient leur pere. *Si je suis pere, leur dit-il, où est l'honneur qui m'est deu, & où est la crainte de moy?* Crierions-nous *Pere, Pere*, à Dieu, & nous declarerions nous par nos mauvaises œuvres ses ennemis? Ce seroit avoir la voix de Jacob, & les mains d'Esau, une vie contradictoire à nos prieres. Ecoutons donc la voix de sa parole, afin qu'il écoute la voix de nos prieres. Amendons nostre vie, afin que nous n'ayons point le titre d'enfans de Dieu en vain, & le Seigneur n'aura point le titre de pere sans effect : mais de telle compassion qu'est émeu un pere envers ses enfans, de telle compassion est émeu l'Eternel envers nous. Autant que

l'Orient est éloigné de l'Occident, d'autant éloigne-t-il de nous nos forfaits. Il nous accompagnera de sa faveur paternelle, & enfin nous recevra en son héritage celeste, pour là estre rendus à plein participans de son image, & faits entierement semblables à luy. Ainsi soit-il.



SER.